



Calomnie mensongère en vue de détruire mon couple

Par **julie27940_old**, le **21/06/2007** à **14:24**

depuis 3 ans je ne me remets pas d'affirmations qu'a eu une collègue de travail de mon mari à son sujet et qui dit qu'elle a été sa maitresse pendant 2 ans.

mon mari a bien subi un harcèlement de la part de cette femme mais nie complètement avoir une relation intime avec elle

mais cette femme connaît beaucoup sur moi en particulier et m'a dit ouvertement qu'elle savait que j'étais une personne fragile et dépressive. je dois vous avouer que sur ce point elle a eu raison mais comment a-t-elle su cela ?

mon mari nie avoir des conversations personnelles avec elle surtout en ce qui me concerne. j'en déduis qu'elle a fait des recherches à mon sujet pour mieux me détruire. elle a réussi par ses calomnies mensongères, elle a tout fait pour destabiliser ma relation de couple et m'a atteint profondément, d'où le fait que je dois faire quelque chose pour lui dire qu'elle ne peut pas se permettre ce qu'elle veut

depuis tout ça je dors difficilement et ne peut plus me projeter dans l'avenir car tout revient sans cesse

j'ai voulu prévenir son mari tant je trouvais cela épuisant moralement, j'en ai perdu 9 kgs car elle ne s'est pas arrêtée là elle a impliqué une de ses amies et sa propre fille afin d'enfoncer un peu plus le clou

cette femme est mariée vous vous rendez compte et pour ne pas avoir d'ennui mon mari a refusé que je prévienne sa famille. je sais sûrement a-t-il quelque chose à cacher mais

franchement je ne peux plus vivre à cause de ça

je refuse d'accepter que n'importe qui ait ce droit de dire ce qui bon lui semble sans en être puni, je veux qu'elle soit inquiétée elle aussi afin qu'elle sache que je n'accepte pas. pour elle la vie continue alors qu'elle a tout fait pour que la mienne devienne un enfer

il y a beaucoup de dégâts dans ma famille à cause de cette femme et je lui en veux beaucoup
que puis je faire ?

Par **Christelle_old**, le **22/06/2007** à **03:39**

Bonjour,

Votre cas relève du harcèlement. C'est un délit, vous pouvez porter plainte.

Le reste est une affaire de confiance en votre mari...